

## Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 17 novembre 2020

Le dix-sept novembre deux mille vingt, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis, à huis clos, à la salle des fêtes de Hombleux sous la présidence de Mr Éric LEFEBVRE, Maire.

**Vu la loi d'urgence 2020-290 pour faire face à l'épidémie de COVID 19 et notamment son article 2 modifiant le quorum des membres nécessaires pour une réunion de conseil municipal,**  
**Vu l'ordonnance 2020-330 de continuité budgétaire,**  
**Vu l'ordonnance 2020-391 visant la continuité de fonctionnement de service**

**Présents :** Messieurs LEFEBVRE Éric (Maire), DESHAYES Nicolas, VAN MOORLEGHEM Didier, Mesdames MARAT Sandy, POLIN Justine (Adjoints), FRISON Fabrice, MACÉ Jérôme, RAMBOUR Noam, URBANIAK Mickaël, DUPRÉ Benoît, HENOCQUE Nicolas, BEDNARSKI Marie-Line, DUMONT Carole, PARMENTIER Stéphanie, VILLAIN Amandine, VOISIN Isabelle, LORIDANT Sylvie

**Absents:** Mme NOBECOURT Martine (pouvoir Mme Voisin Isabelle) Monsieur COSTA Christophe (pouvoir Mme POLIN Justine)

**Secrétaire de séance :** Mme VILLAIN Amandine

Convocation du 12-11-2020

Membres en exercice : 19                      membres présents : 17                      membres votants : 17+2 pouvoir

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Mr le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation Du conseil du 08 septembre
2. Présentation du Conseil Municipal Jeunes
3. Accueil du mercredi YOKIS
4. Antenne Free Mobile
5. Devis habillement employés espaces verts
6. Subvention association « la colombe amicale »
7. Point sur le dossier chaufferie
8. Point sur la voirie rue du monument
9. Point sur les éoliennes en construction et futur projet
10. Colis des aînés
11. Rémunération : maire, adjoints et conseiller municipal
12. Moyens de communication :
  - photocopieurs
  - intramuros
  - transmission des documents par mail
13. Bail communal parcelle des demoiselles PATTÉ et renouvellement des baux communaux DOSSIN et SCEA DELATTRE
14. Délibération pour interdiction aux 3.5 T sur la grande rue vers le château de Grécourt
15. Stationnement des poids lourds
16. Questions diverses

### **1) Approbation Du conseil du 08 septembre**

Madame Carole DUMONT fait remarquer que le point N°12 « sécurisation du pont de Canisy » mis à l'ordre du jour n'apparaît pas dans le compte rendu.

Réponse de Monsieur le Maire : le rapport apparaîtra dans le compte rendu du 17 novembre et sera donc remis à l'approbation dans un prochain conseil.

Madame Carole DUMONT signale que le dernier compte rendu de Conseil à l'affichage est du 16 juin 2020.

### **2) Présentation du Conseil Municipal Jeunes**

Madame MARAT Sandy prend la parole :

La première réunion a eu lieu le 29 octobre, 21 jeunes ont répondu présents, (jeunes âgés entre 11 et 17 ans) nous leurs avons présenté le fonctionnement d'un conseil municipal jeunes (Des jeunes, tirés au sort, représentent les autres et entrent en contact avec les élus adultes, ils prennent un ensemble de décisions et mènent des actions sur des sujets différents comme:

- Les associations
- L'environnement
- Les lieux de vie du village
- Les services aux citoyens du village
- Le budget, la tirelire du CMJ

A la fin de la réunion 16 jeunes sur 21 avaient l'air intéressés

**Une élection aura lieu tous les 2 ans pour les représentants, il faudra établir un règlement intérieur  
Une aide et un accompagnement d'élus adultes du conseil municipal leurs sera apporté**

La prochaine réunion aura lieu en fonction des conditions sanitaires. Les réunions seront organisées pendant les vacances scolaires.

**3) Accueil du mercredi YOKIS**

Monsieur DESHAYES Nicolas prend la parole :

Le projet:

Après avoir relancé le périscolaire à la rentrée et organisé le fonctionnement (rédaction de contrats, organisation des locaux, ...), la question d'un système de garde pour les enfants le Mercredi s'est posée. Puisque ce service aux administrés n'était pas existant dans la commune il a fallu monter le dossier et obtenir les autorisations nécessaires.

En partenariat avec l'association Yokis, la Mairie a fait un sondage auprès des familles pour étudier la faisabilité du projet (assez d'enfants inscrits pour une viabilité financière).

Il s'avère qu'entre 40 et 50 familles semblent intéressées. Ce qui prouve que ce service offert n'est pas un luxe. La procédure a été mise en marche par les Yokis et on a reçu l'agrément du ministère de la Jeunesse et des Sports le 16 Novembre. L'ouverture aura donc lieu le mercredi 25 novembre.

Les modalités :

La Mairie met à disposition les locaux du périscolaire, l'association Yokis gère le fonctionnement

- Horaires prévues de 7h30 à 18h30
- L'accueil se ferait par Angèle et Sylvain qui sont des habitués du périscolaire et connaissent donc les enfants
- Le coût à la journée serait dans une fourchette de 8 à 10 €
- Les familles fournissent le repas du midi (pas de service de restauration).

Monsieur HENOCQUE Nicolas demande si il y aura un surcoût de facturé aux familles pour la garde du midi

Réponse de Nicolas DESHAYES : on se rapproche des YOKIS pour la réponse

**4) Antenne Free Mobile**

Monsieur le Maire prend la parole :

Il explique que le projet avait été amorcé par la précédente mandature, l'antenne sera posée sur la Parcelle cadastrée E81 au lieu-dit « Arboretum » la Surface louée est de 42 M<sup>2</sup> pour un Loyer annuel de 4000 € le bail est conclu pour une Durée de 12 années, A terme il sera renouvelé par tacite reconduction de 6 années faute de congésauf exception de résiliationen recommandé avec accusé réception 18 mois avant le terme Cette antenne fera 36 mètres de hauteur (soit environ 8 mètres au-dessus des arbres) l'Emprise au sol est de 6 m X 7 m cette antenne sera fermée par une clôture rigide avec occultant la couleur du pylône sera vert olive, Technologie de l'antenne est la 3G voir 4G demander à FREE si possibilité dans l'avenir de passer à la 5G Monsieur DUPRE Benoît signale qu'il avait été prévu avec l'ancienne mandature et la société FREE de mettre une haie le long de la route et un coffret électrique (au frais de cette société), Monsieur le Maire va se rapprocher de FREE pour avoir quelques précisions.

Vérifier sur le bail si le premier versement des 4000 € se fera au début des travaux ou à la mise en route de l'antenne.

**5) Devis habillage employés espaces verts**

Monsieur RAMBOUR Noam prend la parole :

Il y a lieu d'acheter des vêtements aux employés espaces verts pour :

- apporter une meilleure visibilité de nos agents en extérieur
- Satisfaire notre devoir en matière de protection individuelle
- Permettre l'identification de nos agents
- Contribuer à une meilleure image de notre commune

Monsieur RAMBOUR présente les trois devis qu'il a reçus

Les devis comptent 20 Tee-shirts, 8 pantalons et 4 parkas

- JH PERSO : 1156 € TTC avec personnalisation Tee-shirt et parka
- Chimère Numérique : 1276.80 € TTC avec personnalisation
- WURTH 759.48 € TTC sans personnalisation

Après avoir étudié les différents devis le Conseil Municipal à l'unanimité retient la société JH PERSO

## **6) Subvention association « la colombe amicale »**

Monsieur le Maire prend la parole :

Il explique que trois demandes de subvention lui sont parvenues pour finaliser leur budget :

- La colombe amicale : 300 €
- Les amis de l'école : 300 €
- Le plateau des sports : 1000 €

Monsieur le Maire explique que deux associations ont bien fourni leur bilan mais pas la troisième

- Pour la colombe amicale accord des 300 €, Madame Villain s'est abstenu car elle est l'épouse du président de cette association
- Pour les amis de l'école accord des 300 €, Mesdames Villain et Marat se sont abstenues car elles sont membres de cette association
- Pour le plateau des sports pas de subvention car manque de bilan

## **7) Point sur le dossier chaufferie**

Monsieur DESHAYES Nicolas prend la parole :

La commune a sollicité la FDE80 pour l'accompagner sur ce projet (complexité des travaux + enjeux financiers).

La FDE80 s'est donc entourée (après appel d'offres) de CDC Conseil dans le cadre de cette procédure.

Il a été détaillé pour chaque solution :

- Le coût des travaux;
- Les coûts d'exploitation;
- Les différentes aides mobilisables.

Présentation des différents systèmes :

- Chaufferies fioul ou gaz rénovée → pas une solution d'avenir / perte financière à long terme
- Chaufferie gaz (chaufferie commune) → projet moyennement coûteux mais énergie fossile + peu de gain financier à court et moyen terme
- Géothermie avec remplacement des radiateurs → Projet coûteux mais écologiquement et financièrement intéressant à moyen terme + subventions intéressantes
- Géothermie avec conservation radiateurs + isolation des bâtiments → Projet le plus coûteux mais écologiquement et financièrement très intéressant à moyen et long terme + subventions très intéressantes
- Bois (granulés) → solution qui présente un gain financier assez faible (moins que le gaz) + risque de panne fréquent et gestion des livraisons et de l'approvisionnement des pellets (37 Tonnes/an)

Après étude plus approfondie des différents scénarios il s'avère que sans un maximum de subventions il est impossible de poursuivre le projet à terme.

Contrairement à toute attente le montant des aides n'est pas proportionnel au coût global des travaux mais de nombreux autres paramètres sont pris en compte comme:

- La mise en place de projet écologiquement responsable
- L'utilisation d'une énergie propre (non fossile comme gaz ou fioul)
- La capacité à faire travailler les entreprises dans le contexte de relance économique

La proposition de la Géothermie avec isolation des bâtiments semble le choix le plus raisonnable malgré qu'il soit le plus coûteux à l'origine mais qui peut être le plus subventionné (et donc avec un coût final pour la mairie inférieur aux autres projets) et il est également le plus économe en coût énergétique à long terme pour la commune.

Monsieur DESHAYES Nicolas présente le projet en détail par diapos

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte le projet de géothermie par sondage avec isolation des bâtiments pour un montant total TTC d'environ 545 000 € la commune peut bénéficier de 80 % de subvention du montant HT des travaux.

### **8) Point sur la voirie rue du monument**

Monsieur le Maire prend la parole

Le Dossier avait été amorcé par l'ancienne mandature nous avons repris le dossier en cours avec **Monsieur Duhamel** de la société EVIA

Le 30/09/2020 : la Commission ouverture de plis s'est réunie en présence de Éric L, Didier V, Justine P, Nicolas D, Noam R, M.MATHIEU et M.DUHAMEL

La Date limite des dépôts de candidature était le 15/06/2020

Les entreprises ayant répondu:

**COLAS**

Montant total 194 614,00 €HT

**DEGAUCHY**

Montant total 208864,50 €HT

**EUROVIA**

Montant total 246740,79 €HT

**RAMERY**

Montant total 210132,00 €HT

Lors de la séance d'ouverture des plis il n'y a pas eu d'entreprise de retenu le coût des travaux étant trop important

Une relance du dossier a été faite pour bénéficier de meilleurs tarifs

La commission d'ouverture des plis a décidé:

De faire une Recherche de fond de concours et de consulter des partenaires

La Limite de dépôt est fixée au 13/11/2020

Monsieur FRISON Fabrice demande à être inscrit dans la commission d'ouverture des plis

### **9) Point sur les éoliennes en construction et futur projet**

Monsieur le Maire fait un bref rappel de l'historique des éoliennes de BACQUENCOURT

2014: Rencontre avec les élus

8/12/2016: Dépôt des «Autorisations Uniques» au nom de la société HOMBLEUX ENERGIES

- 4 éoliennes et 1 Poste de Livraison

Du 29/01/2018 au 28/02/2018 : Enquête publique

- Avis favorable du Commissaire Enquêteur

21 /06/2018 : Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages

- Avis favorable à l'unanimité

2/07/2018: Obtention des arrêtés d'autorisation unique

2/11/2018: Projet purgé de tous recours

31/10/2019 : Financement du projet

Le projet :

construction de 4 éoliennes de Type NORDEX N117, Puissance unitaire : 2,4 MW ,Puissance du parc : 9,6 MW

Production évaluée: 26,8 GWh, Nb de foyers alimentés: 9 583 foyers (hors chauffage et eau chaude)

Emissions de CO2 évitées: 12 343 t éq CO2

Investissement : 17 M€

**Travaux de réseaux**

15 km de câble vont être posé, il y aura un Forage sous le Canal du Nord et un Forage sous la voie ferrée, Raccordement dans les turbines

**Planning**

- RESEAU : novembre 2020 jusqu'au printemps 2021 (forage Canal du Nord; forage voie ferrées + pose des réseaux)
- VRD : 31 aout 2020 (voirie, réseaux...) puis automne 2021 (remise en état)
- GC : Octobre à Décembre 2020 (renforcement sol + fondations)
- Livraison des turbines : juin 2021
- Mise en service : octobre 2021
- Tests et remise en état : automne 2021

## **Renouvellement du parc éolien HOMBLEUX II derrière le cimetière**

Monsieur le maire signale que le parc éolien HOMBLEUX 2 doit être renouvelé, actuellement le parc compte 4 éoliennes de modèle G80 pour une hauteur total de 140 m, deux propositions sont à l'étude :

- 4 éoliennes modèle V110 hauteur 165m
- 3 éoliennes modèle V136 hauteur 180m

Monsieur Benoît DUPRE fait remarquer que la commune aurait dû percevoir la taxe de 26 000 € fin 2021 mais la mise en service étant faite en mars 2020 cela recule la perception en fin 2022

### **10) Colis des aînés**

Présentation par MARAT Sandy :

Les personnes âgées de 65 ans vont bénéficier du colis de fin d'année.

Le nombre de colis total est de 225 réparti comme suit :

Femmes:133

Hommes: 92

#### **Composition du colis:**

- Velours de lentilles vertes Picardes (Esmery-Hallon, ferme Chevallier)
- Betteraves rouges au naturel (Hombieux, les douceurs de la terre)
- Pâtes fermières au blé (Matigny, Nos blés purs)
- Chocolats (Hombieux, Au bon pain)

Pour le Colis femmes: Fleur Cyclamen (Hombieux, Les serres du courlis)

Pour le Colis hommes: Bière blonde (une chevêche dans mon salon, située entre Chaunois et Val d'Ailette)

**Coût total des colis : 3582.60 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de colis et décide d'offrir en plus une brioche par personne

### **11) Rémunération : maire, adjoints et conseiller municipal**

Monsieur le Maire explique que la sous-préfecture n'a pas accepté la délibération concernant les indemnités maire, adjoints et conseiller municipal faute de dépassement de l'enveloppe, celle-ci a été calculée sur une base de 6 adjoints alors qu'elle aurait dû être calculée sur la base de 4 adjoints

Le conseil municipal :

**POUR : 13 voix et 2 pouvoirs      ABSTENTION : 4      CONTRE : 0**

délibère et décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et adjoints avec effet rétroactif au 04 juillet 2020, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux par la loi du 03 février 1992 aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal :

Maire : 95.5 % des 51.6 % de l'indice terminal  
Soit 1916.61 € brut

Adjoints (4) : 95.5 % des 19.8 % de l'indice terminal  
Soit 735.44 € brut par adjoint

Conseiller Municipal : 95.5 % des 6 % de l'indice terminal  
Soit 222.85 € brut

### **12) Moyens de communication :**

#### **- photocopieurs**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un nouveau copieur va être installé à la mairie et que l'ancien sera mis à l'agence postale communale. Une économie de 56.06 € sera faite par mois pour les locations

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que malgré le confinement et l'arrêt de l'école de mars à mai les comptes photocopies ont explosé d'environ 30 %.

Pour limiter les dépenses il propose une gestion plus fine des consommables et propose que les associations de la commune se verront offrir pour leurs manifestations :

- Une impression couleur de 500 pages par an
- Une impression noir et blanc de 500 pages par an
- Les autres impressions seront facturées et viendront en déduction de leurs subventions accordées en N+1

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité opte pour les propositions de Monsieur le Maire soit :

- Une impression couleur de 500 pages par an
- Une impression noir et blanc de 500 pages par an
- Les autres impressions seront facturées et viendront en déduction de leurs subventions accordées en N+1

Le coût sera de :

**avec fourniture du papier**

50 € pour 500 pages couleur

20 € pour 500 pages noir et blanc

**sans fourniture de papier**

60 € pour 500 pages couleur

30 € pour 500 pages noir et blanc

**- intramuros**

Monsieur le maire explique que la commune met à disposition un nouvel outil de communication « INTRAMUROS » pour une communication plus rapide avec les administrés le coût de l'abonnement est de 35 € mensuel soit 420 € par an (compenser par l'économie faite sur les copieurs) cette application est entièrement gratuite pour les administrés.

Les associations, les commerçants et les habitants qui le souhaitent peuvent demander des identifiants il faudra se rapprocher de Mme MARAT

**- transmission des documents par mail**

Monsieur le Maire explique qu'une nécessité écologique et économique peut être faite sur les impressions des convocations du conseil municipal :

Exemple : Rien que pour un conseil municipal comme celui d'aujourd'hui 12 pages de convocation X 20 personnes mini environ 240 pages, sans compter les éléments complémentaires (bilan, détails, questions diverses...) Nous sommes à environ 700 pages par conseil soit 3500 pages environ à l'année rien que pour les conseils municipaux

Monsieur le Maire propose donc d'envoyer les convocations, les comptes rendus et tous les autres documents par voie électronique.

Après en avoir délibéré le conseil adopte ce système **par 11 voix et 2 pouvoirs POUR et 6 Abstentions**

**13) Bail communal parcelle des demoiselles PATTÉ et renouvellement des baux communaux DOSSIN et SCEA DELATTRE**

Monsieur le Maire explique que les baux de l'EARL DOSSIN, de la SCEA DELATTRE et des Demoiselles PATTE sont arrivés à terme en octobre 2019 et qu'il y a lieu de les renouveler.

Monsieur VAN MOORLEGHEM Didier demande si les baux sont obligatoirement renouveler pour 9 ans, Monsieur le Maire répond par la négative et qu'il souhaiterait justement que ces baux soient signer chaque année

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal de la commune de HOMBLEUX :**

**14 voix + 2 pouvoirs : POUR et 3 ABSTENTIONS**

– décide de renouveler les baux de l'EARL DOSSIN, de la SCEA DELATTRE et des demoiselles PATTE avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le Conseil Municipal de la commune de HOMBLEUX charge Monsieur Éric LEFEBVRE, Maire de la Commune de HOMBLEUX d'établir les dits baux et de signer tous actes pour régulariser cette affaire.

Concernant le bail des demoiselles PATTE, celles-ci étant décédées, il faudrait le faire au nom de l'indivision PATTE-DEMILLECAMPS, une demande a été faite auprès de Monsieur DEMILLECAMPS on attend une réponse.

**Bail précaire de l'EARL DOSSIN**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a besoin d'établir un bail précaire à la EARL DOSSIN pour la parcelle A 705 lieu-dit « Sole Triquet » terrain que la commune avait racheté à Monsieur et Madame HANSART Jean-Marie

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal de la commune de HOMBLEUX :

**14 voix + 2 pouvoirs : POUR et 3 ABSTENTION**

– décide d'établir un bail précaire sous seing privé à l'EARL DOSSIN avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour une durée de 2 ans avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour se terminer le 30 septembre 2021,

#### **14) Délibération pour interdiction aux 3.5 T sur la grande rue vers le château de Grécourt**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il serait souhaitable de mettre un panneau interdiction aux poids lourds de 3.5 Tonnes sur la partie de la grande rue vers le château sur l'annexe de GRECOURT pour préserver la voirie. Monsieur Benoît DUPRE signale que ce panneau n'empêchera pas les camions de passer il serait souhaitable de mettre un panneau sans issue.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide la pose d'un panneau interdit aux 3.5 T sur la partie de la grande rue vers le château sur l'annexe de GRECOURT sauf desserte locale
- Décide la pose d'un panneau voie sans issue

#### **15) Stationnement des poids lourds**

Monsieur le Maire explique que des camions et car scolaire se garent sur les trottoirs communaux et que cela les abîment

En accord avec la société Perdigeon, les garages Vassent ont signé une convention permettant le stationnement des bus dans leur cour.

La mairie demande aux chauffeurs de poids lourds de ne pas stationner leur véhicule sur les places publiques, ni près des carrefours.

Les trottoirs ne sont pas assez renforcés pour supporter de telles charges

En cas de non-respect constaté : un enlèvement du poids lourd en infraction sera effectué

#### **Rapport sur le point N°12 du conseil du 08 septembre 2020 : « sécurisation du pont de Canisy »**

Monsieur le Maire explique que ce pont se situe derrière la ferme de Monsieur VAN HEESWYCK

Ce pont fait 12 mètres de long et il fait avec des traverses de chemin de fer qui se dégradent.

Il n'y a aucune rambarde pour la sécurité.

Il serait souhaitable de le refaire en bois imputrescible, un chiffrage verbal a été donné pour la réparation il est d'environ 1000 € sans main d'œuvre

Intervention de Monsieur Aurélien VILLAIN : celui-ci propose la réparation par caillebotis galvanisés.

Le conseil municipal souhaite faire des recherches sur l'appartenance de ce pont : appartenance à la commune ou à la communauté de communes de l'est de la somme. Monsieur le Maire se renseigne.

#### **16) Questions diverses**

**QUESTIONS de Mesdames DUMONT Carole , LORIDANT Sylvie et de Messieurs FRISON Fabrice, HÉNOCQUE Nicolas**

- 1) Des dossiers sont réouverts depuis quelque temps. Peut-on reprendre le dossier d'une administrée de Canisy dont le véhicule avait été endommagé par une bouche d'égout, en 2018 ? Un constat amiable avec l'ancien maire avait été fait et aucune suite.

**Réponse : on va se rapprocher de la communauté de l'est de la somme qui a repris la compétence en janvier 2018**

- 2) Entretien des voies communales

De nombreux trous sont à déplorer dans la commune. Les rebouchages effectués régulièrement ne sont pas pérennes. Des cailloux toujours présents sur la chaussée ont même endommagés de la vitrerie (rue du monument) et peuvent être source de chute pour les engins à deux roues.

Par ailleurs, suite à plusieurs incidents signalés, comment sont pris en charge les dégâts intervenus ?

**Réponse : nous allons commander des panneaux pour signaler les trous**

- 3) Abri bus rue du Calvaire

Jugé dangereux le long de la D930, il a été déplacé dans la rue du Calvaire (menant au cimetière vers Hombleux). Des cailloux ont été étalés, mais quand y aura-t-il un abri pour les enfants prenant le bus à cet endroit ?

**Réponse : en cours les employés font les dalles bêtons pour mettre l'abri bus**

- 4) Le 20 octobre, nous avons constaté énormément d'eau s'écoulant sur le bord du trottoir Grande rue.

Que s'est-il passé ? Les services de la Saur sont intervenus ; qui prend en charge cette intervention ?

Depuis ce jour, de la terre s'est colmatée dans le caniveau devant les habitations, en bas de cette grande rue.

Qui va nettoyer ?

**Réponse : cette fuite a été faite par accident par un administré en réalisant des travaux de devanture celui-ci à nettoyer le week-end**

5) Nettoyage caniveaux et trottoirs

Certains riverains sont inquiets, du fait de leur âge ou leur état de santé, car ils ne sont pas en mesure de pouvoir prendre en charge le nettoyage tel qu'écrit dans le carrefour de l'information.

Qu'en est-il pour ces personnes qui sont dans l'incapacité de répondre à ce règlement sanitaire ?

**Réponse : c'est la loi de nettoyer son caniveau les personnes dans l'incapacité de la faire peuvent demander à un proche, un voisin ou si cela est vraiment impossible on enverra les employés communaux**

6) Panneau Direction « S » Canisy

On ne voit plus « Canisy » sur ce panneau directionnel.

Par ailleurs, pourrait-on envisager la pose d'un panneau directionnel en haut de la rue du Cimetière pour les usagers venant de Offoy/Voyennes, ce qui pourrait limiter les traversées de camions dans le hameau ?

**Réponse : on se rapproche du département car c'est une route départementale**

7) Accès cimetières

Les accès sont très difficiles pour les personnes à mobilité réduite, surtout les fauteuils roulants.

Des aménagements ciblés entrée cimetière/sépulture peuvent-ils être réalisés pour les personnes concernées ?

**Réponse : on va voir à mettre des cailloux plus petits**

8) Accès bennes à verres

Pourrait-on rehausser (cailloux) pour une dépose plus facile des verres par rapport à la dalle de béton sur laquelle les containers sont posés ?

**Réponse : ok on va remettre des cailloux**

9) Depuis quelques temps, des animaux subissent la méchanceté d'autrui (décès d'animaux en juin - empoisonnement-, décès d'un chat tué par plomb en octobre -diagnostic des services vétérinaires-...).

Pourrions-nous passer une annonce pour mettre en garde les propriétaires d'animaux domestiques ?

La mise en place d'une campagne de stérilisation de chats errants par une association serait-elle envisageable ?

**Réponse : via le site INTRAMUROS**

10) Recensement

Quels ont été les critères de sélection des personnes qui procéderont au recensement de la population ?

Pourquoi n'y a-t-il pas eu un appel à candidature dans les hameaux et le centre bourg (personnes habitant la commune, demandeurs d'emploi ou jeunes étudiants...) ?

**Réponse Éric : nous avons sélectionné les dames qui ont été prise en septembre pour la cantine pour leur faire un complément d'heures, pour Mme COCU est une candidature spontanée**

11) Nous avons appris, via la presse, que des individus s'étaient introduits dans les locaux de l'école Louis Sclavis. Des sanctions seront-elles prises vis-à-vis de ces individus ? De quel type ?

**Réponse : une plainte a été déposée pour l'intrusion dans l'école**

12) Colis et repas des aînés

La majorité ayant décidé de porter l'âge bénéficiaire à 65 ans, les personnes n'ayant pas cet âge pour la prochaine distribution alors qu'elles étaient concernées en 2020 (âge limite 63 ans) seront-elles prévenues ?

Les personnes de 65 ans non inscrites sur le fichier population pourraient-elles être averties pour s'inscrire ?

**Réponse : les personnes qui ne bénéficient plus du colis seront avisé par courrier**

**Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 00h30.**